

rente mille jours d'indulgence, pour porter dévotement sur soi le chapelet *une fois par jour*.—Innocent VIII, 1488.

40 Cinquante ans pour le tiers du Rosaire récité dans la chapelle de la Confrérie, ou dans une partie de l'église d'où l'on puisse voir l'autel, *une fois par jour*.—Adr. VI, 1523.—La même indulgence est accordée à ceux qui, loin du lieu de leur Confrérie, récitent le tiers du Rosaire dans une église ou oratoire quelconque.—Clement VIII, 1599.

50 Dix ans et dix quarantaines pour réciter en commun le tiers du Rosaire, soit à la maison, soit dans l'église.—Pie IX, 1851.

60 Les indulgences attachées aux chapelets de sainte Brigitte, c'est-à-dire cent jours sur chaque *Pater* et chaque *Ave*.—Ben. XIII, 1726.

70 Les indulgences accordées à la couronne d'Espagne, parmi lesquelles une *plénière* chaque fois que l'on récite un Rosaire entier.—Clem. IX, 1668.

80 Cent quarante jours d'indulgence chaque fois qu'on fait réciter par quelqu'un la troisième partie du Rosaire.—Cat. Pie IX, 1862. Etc. Etc.

II. Principales Indulgences plénières.

10 Indulgence plénière le jour de la réception dans la Confrérie.—Saint Pie V, 1592.

20 Indulgence plénière si l'on assiste à la procession du Rosaire, le premier dimanche du mois.—Paul V, 1608.—Une autre indulgence plénière si l'on communique ce même jour.—Grég. XIII, 1578.—Indulgence plénière si l'on communique le dernier dimanche de chaque mois.—Pie IX, 1851.

30 Indulgence plénière à toutes les fêtes principales de la très sainte Vierge, si l'on communique le jour de la fête.—Grég. XIII, 1577.—Indulgence plénière le 1^{er} dimanche d'octobre, à chaque *visite* faite à l'autel du Rosaire, dans les églises où la Confrérie est canoniquement érigée.—St. Pie V, 1571.—Clem. VIII, 1592.—Cette indulgence est équivalente à celle de la Portoncule.

40 Indulgence plénière aux jours où se célèbre un mystère du Rosaire.—Grég. XIII, 1581.—A la fête-Dieu.—Innoc. XI ; si l'on communique ces mêmes jours.

50 Indulgence plénière à toutes les fêtes des saints canonisés de l'ordre des Frères-Prêcheurs, aux mêmes conditions :—Saint Raymond de Pennafort, 23 janv.—

Sainte Catherine de Ricci, 13 fév.—Saint Thomas d'Aquin, 7 mars.—Saint Vincent Ferrer, 5 avr.—Sainte

Agnès de Monte Pulciano, 20 avr.—Saint Pierre, martyr, 29 avr.—Sainte Catherine de Sienne, 30 avr.—St. Pie V, 5 mai.—St. Antonin, 10 mai.—Saint Jean de Gorcum, 9 juillet.—Saint Dominique, 4 août.—Saint Hyacinthe, 16 août.—Sainte Rose de Lima, 30 août.—Saint Louis-Bertrand, 10 oct.—Fête de tous les Saints de l'Ordre de saint Dominique, 9 nov.—Innoc. XI, 1679.

60 La messe votive du Rosaire dite par un Dominicain ou par un prêtre jouissant du privilège-pourte indulgence plénière pour le célébrant, pour la personne en faveur de qui elle est célébrée, et pour tout associé du Rosaire qui y assiste, contrit et confessé, ou du moins avec le propos de la confession, moyennant les prières ordinaires pour l'église. Même indulgence pour les personnes non associées qui font dire cette messe et y communient. (*Acta S. Sedis pro sac. SS. Rosarii.*)

70 Ind. plén. à l'article de la mort.—Ibid.

III. Les confrères du Rosaire participent en outre, pendant leur vie et après leur mort, à tous les mérites et bonnes œuvres des trois ordres de saint Dominique, Innoc. VIII, 1480, ; et de toutes les confréries du monde entier.

Toutes les indulgences du Rosaire sont applicables aux âmes du purgatoire.

III. MANIÈRE DE RÉCITER LE ROSAIRE.
Aucune prière n'est prescrite ni avant ni après les 15 dizaines ; toutefois dans l'ordre de saint Dominique, il est d'usage :

10 De commencer par le verset *Deus in adiutorium, le Salve Regina* et l'Oraison du Rosaire.

V. Agrérez, Vierge sainte, que j'annonce vos louanges. R. Donnez-moi la force de combattre vos ennemis. Prions.—Dieu, dont le Fils unique nous a obtenu par sa vie, sa mort et sa résurrection, les récompenses éternelles, faites, nous vous en prions, qu'en vénérant ces mystères par le très saint Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, nous imitions ce qu'ils contiennent, et nous obtenions ce qu'ils promettent, par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.